

Activité 17 Expertise et ressources titres

Pôle Fraude et Missions de proximité (PFMP)

Finalités	
Finalité 1	Gestion des habilitations TES des agents de la préfecture et des mairies
Finalité 2	Coordonnées des interlocuteurs du PFMP
Finalité 3	Suivi de l'activité (recueil, production et délivrance de titres et actions réalisées par les agents) – Passeports d'urgence, passeports 72 heures, passeports de missions, passeports de service, cartes nationales d'identité
Finalité 4	Suivi du contrôle interne (notamment par des contrôles aléatoires)
Finalité 5	Lutte contre la fraude interne et externe à la délivrance de titres (cartes grises, CNI/PSP, titres de séjour, permis de conduire, échange de permis de conduire étranger, cartes professionnelles taxi /VTC)
Finalité 6	Destruction physique et numérique des titres (CNI/PSP) + suivi
Finalité 7	Gestion des archives CNI/PSP
Finalité 8	Gestion des archives cartes grises
Finalité 9	Gestion et conservation des cartes grises immobilisées
Finalité 10	Gestion des habilitations au SIV
Finalité 11	Contrôles des professionnels habilités du commerce de l'automobile
Finalité 12	Suivi et contrôle des habilitations informatiques des agents de préfecture
Finalité 13	Gestion des extranéités
Bases de licéité	
RGPD	Oui Article 6 1 (e)
Titre III LIL (police-justice)	Oui
Titre IV LIL (renseignement, sûreté de l'Etat)	Non
Fondements juridiques	

	Décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements
Catégories de personnes concernées	
	Agents
	Usagers (dont ceux suspectés de fraude ; détenus ; militaires)
	Partenaires publics
	Mairies
	Professionnels du commerce de l'automobile
	Huissiers – mandataires judiciaires
	Forces de l'ordre – police aux frontières
Catégories de données traitées	
	Eléments d'identification (dont initiales des agents)
	Vie professionnelle (matricule, fonction, profil attribué, bureau d'affectation, formations suivies)
	Type de dossiers, motif des refus
	Date de la saisine des parquets
	Données relatives aux titres (type, numéro, fond de dossier)
	Données relatives aux infractions et condamnations (antécédents judiciaires)
	Archives CNI/PSP – cartes grises
Catégories de destinataires	
	Service en charge des traitements des titres, les autres référents fraude départementaux, DLPAJ, DMATES
	Parquets , tribunal judiciaire (pour les fraudes)
	Services de police et de gendarmerie
	Mairies
	CERT CNI/PSP – CERT SIV – CERT PC – CERT EPE
	Professionnels du commerce de l'automobile – huissiers – mandataires judiciaires
Existence de transferts de données hors UE	
	Non

Durée de conservation prévue	
	<p>Archives CNI/PSP : (cf circulaire DGP/SIAF/2015/001)</p> <ul style="list-style-type: none"> • CNI : 12 ans pour CNI non sécurisée • CNI : 15 ans pour CNI sécurisée • PSP : 15 ans pour les mineurs • PSP : 20 ans pour les majeurs
	Archives cartes grises papier à la cave : pas de délai connu
	Archives cartes grises immobilisées : pas de délai connu
Mesures de sécurité	
	Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à la Politique Générale de Sécurité Numérique du MIOM.
Date de dernière mise à jour	27/12/2023